du 19.6.1981

Titre délivré : ______



Monsieur le Ministre de l'Économie et des Classes Moyennes Service de la Propriété Intellectuelle LUXEMBOURG

Demande de Brevet d'Invention

I. Requête	
Dart Industries, Inc. 8480 Beverly Boulevard, Los Angeles CA 90048, Représentée par Monsieur Jean Waxweiler, 21-25, Allée Scheffer, Luxembourg agissant en qualité de mandataire	(1)
	(2)
dépose(nt) ce dix-neuf juin mil neuf cent quatre-vingt-un à 15,00 heures, au Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes, à Luxembourg: 1. la présente requête pour l'obtention d'un brevet d'invention concernant:	(3)
	(4)
2. la délégation de pouvoir, datée de Los Angeles le 3 juin 1981 3. la description en langue Française de l'invention en deux exemplaire 4. 2 planches de dessin, en deux exemplaires; 5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg, le dix-neuf juin mil neuf cent quatre-vingt-un	:s;
déclare(nt) en assumant la responsabilité de cette déclaration, que l'(es) inventeur(s) est (sont) James B. Swett, 104 Variety Tree Circle, Altamonta Springs, (Springe 32701, Etats Unis d'Amérique Ann A. Arnold, 3600 Ivy Road Notheast, Atlanta, Georgie 30303 Etats Unis d'Amérique	5)
revendique(nt) pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de (6) brevet d'invention déposée(s) en (7) Etats Unis d'Amérique le 27 août 1980 sous le No. 181,605	
au nom de James B. Swett et Ann A. Arnold élit(élisent) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg Jean Waxweiler, 21-25, allée Scheffer, Luxembourg (10)	 11
sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans le annexes susmentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à / mois. (11	
II. Procès-verbal de Dépôt La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes, Service de la Propriété Intellectuelle à Luxembourg, en date du :	S
à 15,00 heures Pr. le Ministre de l'Économie et des Classes Moyennes p. d.	,

A 68007

REVENDICATION DE PRIORITÉ

L- 2621

Dépôt de la demande de brevet

en Etats Unis d'Amérique

27 août 1980 Sous le numéro 181,605 du

MEMOIRE DESCRIPTIF DEPOSE A L'APPUI D'UNE DEMANDE DE BREVET D'INVENTION AU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

par;	DART	INDUSTRIES,	Inc.	
pour;	" REC	IPIENT"		

"Récipient"

5

La présente invention est relative à un récipient, plus particulièrement à un récipient utile pour les soins à donner aux diverses plantes d'intérieur. Ce récipient particulier est principalement destiné à une utilisation en tant qu'arrosoir et il a été conçu et construit spécialement pour rép ndre de manière aisée et efficace aux besoins de l'horticulteur en ce qui concerne l'application de liquides à diverses plantes.

On sait évidemment que les diverses variétés de plantes et de fleurs exigent une humidification et des soins différents. En conséquence, il serait avantageux que l'horticulteur puisse utiliser une série de méthodes différentes pour l'application des liquides nécessaires à ces plantes d'intérieur. Jusqu'à présent, les arrosoirs ont été d'un type relativement uniforme, c'est-à-dire comprenant un récipient destiné à recevoir le liquide à distribuer et comportant une poignée permettant de l saisir facilement, ainsi qu'un tuyau de distribution et/ou une pomme d'arrosage par lesquels le liquide peut être appliqué aux arbustes, plantes ou 20 fleurs. Il s'agit donc du seul dispositif disponible à l'usager pour l'application d'eau ou d'un autre liquide aux plantes.

Un but de la présente invention est donc que

1'usager puisse disposer de plusieurs moyens d'application de liquides à ses plantes d'intérieur. Pour donner
de telles possibilités à l'usager, le dispositif suivant
l'invention, outre le récipient normal, comprend plusieurs éléments de distribution qui diffèrent suffisamment pour que l'application de liquides à divers types
de plantes puisse se faire plus rapidement et plus facilement.

Un autre but de l'invention est de prévoir un

récipient que l'usager peut manipuler facilement pour l'amener à une position finale d'utilisation et qui, au cours de son action d'application ou de distribution d'un liquide à des plantes, expulsera ce liquide de facon uniforme et efficace. Un autre but est de conserte

façon uniforme et efficace. Un autre but est de conserver tous les éléments du dispositif sous forme d'un tout de manière que, durant l'utilisation, aucun de ces éléments ne gêne: les autres.

5

15

20

D'autres buts et avantages de l'invention ap-10 paraîtront plus clairement de la description donnée ciaprès avec référence aux dessins non limitatifs annexés.

La Figure 1 est une vue en perspective d'un arrosoir suivant l'invention, cette vue montrant les divers éléments de cet arrosoir dans leurs positions relatives.

La Figure 2 est une vue en plan du même arrosoir mais dont le conduit flexible est dissocié.

La Figure 3 est une vue latérale du récipient et des divers autres éléments formant l'arrosoir, cette vue montrant à nouveau le conduit flexible, ainsi que la vanne prévue dans celui-ci, à l'état dissocié du récipient et de son dispositif de fermeture en vue d'une utilisation.

La Figure 4 est une vue en perspective par-25 tielle du dispositif de fermeture de l'arrosoir, cette vue montrant le conduit flexible et la vanne associée en position de fixation sur le dispositif de fermeture.

La Figure 5 est une vue en coupe développée de l'arrosoir, à plus grande échelle que celle des Fi-30 gures précédentes.

La Figure 6 est une vue partiellement en coupe de l'avant de l'arrosoir, cette vue montrant l'assemblage de au récipient.

La Figure 7 est une vue partielle en élévation

30

de l'avant de l'arrosoir, cette vue illustrant l'extrémité supérieure du bec de distribution.

La Figure 8 est une vue en coupe, à plus grande échelle, de la zone cerclée 8 de la Figure 3, cette vue illustrant la liaison entre le dispositif de fermeture et le récipient de l'arrosoir.

L'arrosoir 10 de la Figure 1 comprend donc plusieurs éléments constitutifs, à savoir un récipient 12, un élément 14 formant dispositif de fermeture, une 10 anse 16 et un conduit flexible 18. Le récipient 12 est évidemment l'élément principal de stockage du liquide que l'horticulteur pourra distribuer grâce à cet arrosoir. Le récipient comprend un fond 20 et une paroi latérale 22. Celle-ci peut être formée de plusieurs seg-15 ments distincts, dont l'un 24 constitue la partie avant du corps du récipient. Un second segment opposé 26 forme la partie arrière de la paroi latérale, et des segments opposés supplémentaires 28, 30 complètent la structure de cette paroi latérale. Une pièce en forme de canal 32 est prévue en tant que partie du segment 20 avant de paroi latérale 24, cette pièce 32 s'étendant depuis un point voisin du fond 20 jusqu'à l'ouverture supérieure du récipient 12. Cette pièce 32 se présente en saillie angulaire vers l'extérieur sous forme d'un élément en V constituant le bec principal de distribution 34.

Comme illustré, le récipient 12 et la pièce en forme de canal 32 montrent tous deux une ouverture ou extrémité supérieure 36, orientée vers le haut, délimitée par une lèvre saillante 38A (Figures 5 à 8).

Le second segment 26 de la paroi latérale 22 porte un élément en saillie 38, formant poignée et qui, comme on peut le voir sur les Figures 1, 2, 3 et 5, est rainuré en 40 suivant le bord de cette poignée se si-

tuant à l'opposé de la paroi latérale 22. Le but de cette rainure sera explisué de façon plus détaillée par la suite.

Suivant la forme de réalisation préférée de

1'invention, une seconde ouverture 42 communiquant avec
l'intérieur du récipient 12 est également prévue. Cette
ouverture 42 est idéalement localisée au voisinage de
la base 20 du récipient en un endroit se situant directement en dessous de l'extrémité inférieure de la poignée 38 (Figures 1 et 5). Le récipient comprend donc
de préférence les deux ouvertures mentionnées, à savoir
34 et 42, par lesquelles un liquide contenu dans le
récipient 12 pourra être distribué à volonté par l'usager d'après les besoins particuliers. L'ouverture 42

15 est évidemment convenablement obturée par le conduit
flexible 18.

Le récipient 12 comprend de préférence aussi l'anse 16 qui, comme on peut le voir plus particulièrement sur la Figure 6, est attachée aux segments additionnels 28, 30 de la paroi latérale 32. On peut voir que ces segments latéraux 28, 30 comportent de courts ergots creux 44 sur lesquels on peut adapter les parties formant moyeux 46, prévues à chaque extrémité de l'anse 16. L'ensemble est ensuite maintenu de manière fixe mais amovible grâce aux éléments de fixation 48, en forme de bouchon qui traversent les parties formant moyeux 46 et pénètrent dans les ergots 44 pour s'y adapter de manière élastique.

Le dispositif de fermeture ou couvercle 14

30 présente une ouverture à travers sa surface supérieure de manière que l'on puisse introduire facilement un liquide dans le récipient 12, et il comporte également, tout autour de sa périphérie, un rebord 52 (Figure 8) destiné à s'emboîter dans la lèvre saillante 38A exis-

tant à l'extrémité supérieure de la paroi latérale 22. Cet emboîtement crée une liaison entre l'extrémité supérieure 36 de la paroi latérale 22 et le dispositif de fermeture 14, en maintenant fermement ce dernier sur 5 le récipient 12 mais de façon amovible. Le dispositif de fermeture 14 comporte également, dans sa surface supérieure, des cavités 52, 54 qui sont conformées de façon appropriée pour recevoir l'élément à vanne et ajutage 56 qui est attaché à l'extrémité libre du conduit flexible 18. Le dispositif de fermeture 14 présente également, sur sa surface supérieure, un dispositif de retenue 58 qui est constitué par deux éléments du type formant pinces et se présentant en saillie par rapport à cette surface supérieure. Lorsqu'on désire 15 mettre l'arrosoir de côté ou l'utiliser pour distribuer un liquide par l'ouverture 34, le conduit flexible 18 et son élément à soupape et ajutage 56 peuvent être maintenus fermement, comme illustré par la Figure 4, dans une position dans laquelle ils ne generont pas. 20 Dans une telle position, le conduit flexible 18 est retenu entre les pinces du dispositif 58. De plus, les cavités appropriées 52, 54, 60 prévues dans le dispositif de fermeture 14 permettent d'y loger l'élément à soupape et ajutage 56 et le conduit flexible 18. cette position, le conduit flexible 18 est également étroitement maintenu dans la rainure 40 de la poignée En conséquence, la main de l'usager saisissant la poignée 38 entourera en même temps le conduit flexible 18 et assurera que ce dernier ne quittera pas sa posi-30 tion de repos durant l'utilisation.

Dans le cas où l'horticulteur désire être plus sélectif dans sa technique d'arrosage, il peut utiliser le conduit flexible 18 en retirant celui-ci, ainsi que l'élément à soupape et à ajutage 56, de leur position

de retenue, en élevant le récipient 12 et en ouvrant la vanne 56 pour permettre la distribution du liquide par celle-ci et par le conduit 18 sur l'endroit voulu de la zone plantée. De cette manière, de très petites quantités de liquide peuvent être distribuées séparément en divers endroits sans nuire à une partie de plante particulière ou à d'autres plantes associées.

L'arrosoir suivant l'invention pourrait être fabriqué en diverses matières mais, suivant la forme de 10 réalisation préférée, on fabriquera un tel arrosoir en une matière plastique appropriée, par exemple en polypropylène ou en ABS. Grâce à la description précédente, on a pu voir que l'arrosoir tel que décrit comprend diverses caractéristiques inconnues jusqu'à 15 présent et améliorant la possibilité pour un usager d'appliquer de façon plus efficace de l'eau ou autre liquide à des plantes choisies. De la sorte, suivant l'invention, un arrosoir, de préférence réalisé en matière plastique, pourra présenter au moins deux possi-20 bilités de distribution, c'est-à-dire une possibilité suivant laquelle des quantités abondantes de liquide peuvent être distribuées par une ouverture déterminée, et une possibilité suivant laquelle de très petites quantités de liquide peuvent être distribuées convenablement et de manière précise par une autre ouverture du 25 récipient. Pour la distribution de très petites quantités de liquide, on envisage en outre, suivant l'invention, l'utilisation d'un mécanisme à conduit flexible et à vanne, pouvant être facilement retenu contre 30 l'arrosoir lorsqu'on ne l'utilise pas, tout en pouvant être facilement séparé de cet arrosoir en vue d'une utilisation déterminée.

REVENDICATIONS

- 1. Récipient à liquide, particulièrement adapté à une distribution réglée d'un liquide, caractérisé en ce qu'il comprend un fond et une paroi latérale enveloppante, un segment de cette paroi latérale présentant en saillie une pièce formant canal et se terminant par une ouverture au voisinage de l'extrémité supérieure de la paroi latérale, un second segment de cette paroi latérale comportant un élément formant poignée,

 10 monté en saillie sur ce second segment qui comporte en outre une seconde ouverture.
- Récipient suivant la revendication 1, caractérisé en ce qu'un dispositif de fermeture s'adapte à emboîtement sur l'extrémité supérieure de la paroi
 latérale et présente une ouverture le traversant, ainsi que des moyens de retenue sur sa surface supérieure.
- 3. Récipient suivant l'une ou l'autre des revendications l et 2, caractérisé en ce qu'un conduit flexible est monté de manière à communiquer avec la 20 seconde ouverture mentionnée.
 - 4. Récipient suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que l'élément formant poignée est rainuré pour recevoir, de façon amovible, un conduit flexible relié à la seconde ouverture.
- 5. Récipient suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le second segment se situe approximativement à l'opposé du premier.
 - 6. Récipient suivant la revendication 4, caractérisé en ce que la rainure prévue dans la poignée
 0 s'étend le long du bord périphérique de celle-ci, qui se situe à l'opposé du second segment.
 - 7. Récipient suivant l'une quelconque des revendications l à 6, caractérisé en ce que l'élément formant poignée est rainuré pour recevoir de façon amovi-

10

15

ble un conduit flexible, qui est relié à la seconde ouverture et qui se dispose en outre de manière amovible dans les moyens de retenue prévus sur le dispositif de fermeture, de sorte que ce conduit est ainsi maintenu contre l'élément formant poignée et dans la rainure de celui-ci.

- 8. Récipient suivant l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que le dispositif de fermeture présente des cavités destinées à recevoir le conduit flexible et ses accessoires.
- 9. Récipient suivant l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que la pièce en forme de canal s'étend depuis un point voisin de la base du récipient jusqu'à l'ouverture supérieure de celui-ci et est d'une allure générale en forme de V.
- 10. Récipient suivant l'une quelconque des revendications l.à 9, caractérisé en ce que la seconde ouverture est prévue au voisinage de la base du récipient.
- 20 11. Récipient suivant l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisé en ce qu'une anse rotative est montée sur des segments supplémentaires de paroi latérale.



